



MAIRIE

SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2018 et :

- ↳ Monsieur le Maire a rappelé que la commune va procéder à l'enquête du recensement en janvier et février 2019,
Une dotation forfaitaire sera attribuée à la commune au titre de l'enquête de recensement 2019 s'élevant à 4 281 euros.
La commune est découpée en 5 districts, zones prédéfinies englobant une partie de l'agglomération et une partie de la campagne et comptant 1100 logements. Par conséquent, il sera nécessaire de recruter 5 agents recenseurs et leur répartir la charge de travail.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix exprimées (14 voix Pour) a décidé :
 - la création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison : de 5 agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2019,
 - décide de fixer la rémunération des agents recenseurs par le biais de la dotation forfaitaire au prorata du nombre de logements recensés par chacun d'eux. Les agents recenseurs recevront 80.50 € (montant brut) pour chaque séance de formation INSEE (soit 2 demi-journées),
 - d'inscrire la dotation pour le budget 2019,
- ↳ a décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2019, affecté aux espaces verts et de modifier le tableau des effectifs validé par le conseil municipal du 5 juin 2018 et fixer comme suit le tableau applicable au 1^{er} janvier 2019.
- ↳ a approuvé le plan de formation mutualisé incluant la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay et les 10 communes membres : Bournezeau ; Chantonnay ; Rochetrejoux, Saint Germain de Princay ; Saint Hilaire le Vouhis ; Saint Martin des Noyers ; Saint Prouant ; Saint Vincent Sterlanges ; Sainte Cécile ; Sigournais. L'objectif de la démarche est de pouvoir offrir aux agents territoriaux, des formations du CNFPT sur le territoire du Pays de Chantonnay, pour l'ensemble des services : thèmes administratifs, thèmes techniques, thèmes scolaires, thèmes sur l'hygiène et la sécurité, etc.
- ↳ a approuvé la décision modificative n° 3 sur le budget commune 2018, afin de prévoir les crédits en investissement au compte 203 pour la réalisation des études pour l'élaboration du zonage eaux pluviales, dans le cadre d'un groupement de commandes mis en place entre les 10 communes et la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay
- ↳ a approuvé la décision modificative n° 1 sur le budget assainissement 2018, afin de prévoir les crédits en investissement au compte 203 pour la réalisation des études pour la révision du zonage d'assainissement eaux usées, dans le cadre d'un groupement de commandes mis en place entre les 10 communes et la communauté de communes du Pays de Chantonnay.
- ↳ a décidé de retenir l'offre de l'entreprise ESPACE EMERAUDE, offre économiquement et techniquement la plus avantageuse pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée Grillo - FD 2200 pour la somme de 23.800 euros H.T. soit 28.560 euros T.T.C. et autorisé Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition.

- ↳ a approuvé l'aménagement d'une liaison piétonne le long de la départementale RD 52 au niveau de la Garmitière à la Brenauderie, dans le but d'améliorer le cheminement allant du bourg jusqu'à la Grève, et de prévoir un tracé plus harmonieux et autorisé Monsieur le Maire à présenter un dossier technique et financier au Conseil Départemental afin de solliciter la subvention correspondante. Le coût estimatif de ces aménagements a été estimé à 25.317,00 € HT. La commune peut solliciter une aide du Département au titre des aménagements latéraux le long des routes départementales, apportée sous forme d'une subvention de 40 % du montant hors taxe des travaux, plafonné à 50 000 euros et déduction faite des participations extérieures reçues par la commune
- ↳ a pris acte du rapport annuel du prix et de la qualité du service public de l'eau potable (exercice 2017) établi par Vendée Eau.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 24 décembre 2018.
Le Maire,
Signé Daniel MENANTEAU

